

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024- 04 - 14

Séance du 9 avril 2024

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de
Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS
Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-
Michel.

**ACQUISITION
AVENUE DU GENERAL
DE GAULLE**

PARCELLE CI N° 276

Etaient représentés :

Adjointe : Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine
GIACALONE)

Conseillers Municipaux : Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration
à Madame Cynthia GROC), NEVIERE-MAESTRONI Mireille
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), ROCHE Jean-
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

Etait absente excusée :

Conseillère Municipale : Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

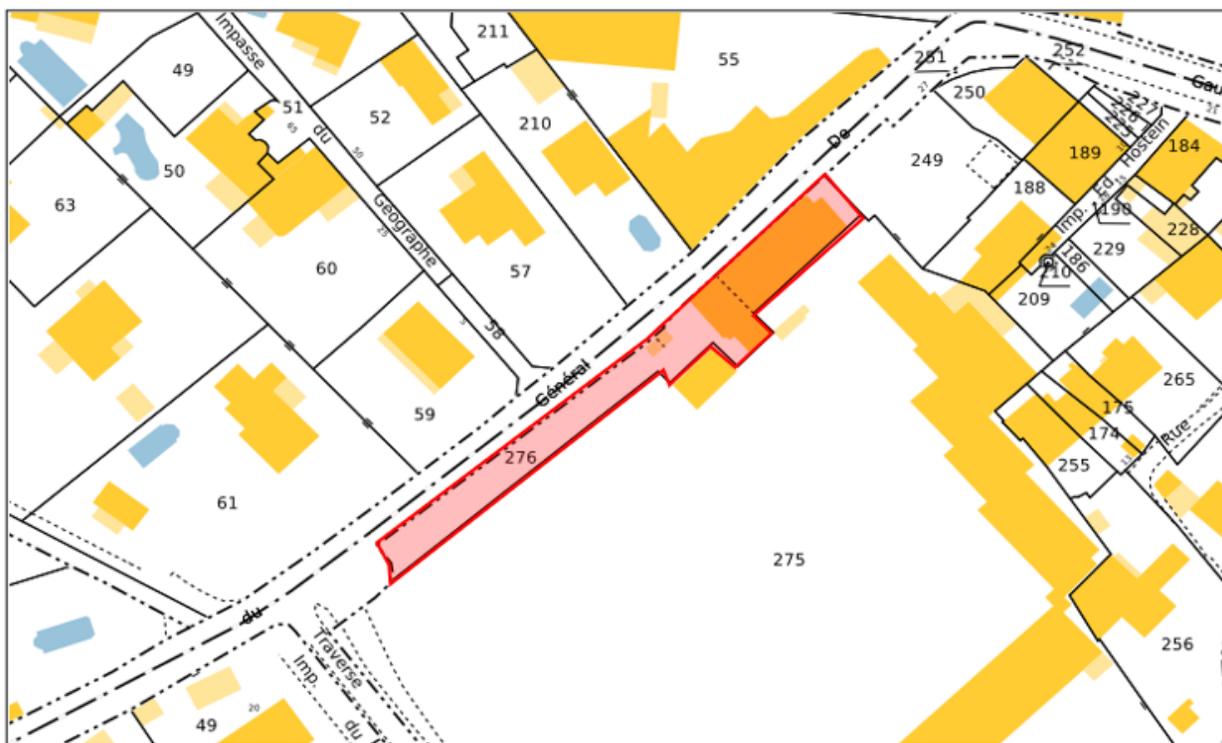
Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur JOANNON

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le quartier « Pradeaux-Gare » fait l'objet, dans le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, d'une orientation d'aménagement et de programmation en vue d'accompagner le renouvellement urbain et favoriser l'accessibilité du futur pôle d'échange multimodal de la SNCF.

Dans le cadre de ces futurs aménagements, une convention de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre déléguée a été signée entre la commune et l'Etablissement Public Foncier PACA, approuvée par décision du Conseil Municipal n° 2019-10-05 en date du 01/10/2019, permettant notamment la mise en œuvre d'acquisitions foncières et la remise en gestion de biens sur ce périmètre.

L'aménagement du quartier ne pouvant se réaliser sans une requalification et une sécurisation de l'Avenue Général de Gaulle, l'EPF PACA a acquis la parcelle cadastrée section CI n° 276 à la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes Alpes pour un montant de 408 242,73 € HT, frais d'acte inclus.



Afin d'effectuer l'élargissement de la voie sur cette emprise et la création de circulations piétonnes et cyclables, la démolition du bâti existant a été dernièrement réalisée par l'EPF PACA, accordée par permis de démolir n° PD 083 112 22 O 0001 du 24/11/2022.

L'action de portage foncier de l'établissement public étant terminée, la commune doit donc acquérir cette emprise afin de réaliser lesdits travaux d'aménagement sur cette voie départementale. Il est ici rappelé que le Département du Var participera financièrement au projet comme indiqué dans la délibération n° 2024-02-24 approuvée le 20/02/2024.

Conformément à la Convention d'Intervention foncière, le prix d'acquisition se décompose comme suit :

	Prix HT (€)
Frais d'acquisition de la parcelle (acquisition EPF et frais d'acte)	408 242,73
Travaux de démolition et gestion courante	191 640,28
Total HT (€)	599 883,01

Cette somme est soumise à une TVA sur prix total de 20 % liée au changement de nature du bien acquis entre l'acquisition par l'EPF PACA et la cession à la commune (division parcellaire et démolition du bâti existant).

Le montant total de l'acquisition s'élève donc à 719 859,61 € TTC, les frais de notaires étant en sus et à la charge de l'acquéreur.

Le service des domaines a été consulté et l'avis en date du 19 mars 2024 indique un montant de 599 883,01 € H.T soit 719 859,61 € T.T.C.

Afin de permettre l'acquisition de la parcelle cadastrée section CI n° 276, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures liées cette acquisition dans le cadre de la convention d'intervention liant la commune à l'EPF PACA afin de réaliser les travaux d'élargissement et de sécurisation de l'Avenue du Général de Gaulle, pour un montant de 719 859,61 € frais de notaires non-inclus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes y afférents.

Le Conseil Municipal, par :

28 voix POUR

4 voix CONTRE (Messieurs Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), Dominique HOCQUET, Gilles STOPPOLANI, Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET))

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve l'exposé ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures liées cette acquisition dans le cadre de la convention d'intervention liant la commune à l'EPF PACA afin de réaliser les travaux d'élargissement et de sécurisation de l'Avenue du Général de Gaulle, pour un montant de 719 859,61 € frais de notaires non-inclus,

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN